

## Feuille Générale d'émoluments

Version Janvier 2023

<b>Gestion du contrat</b>	<b>CHF</b>
Confection de copies du contrat / copies de factures	2.00
Attestation de solde (aperçu de la totalité des mensualités globales payées par le client et des rémunérations pour autres services mentionnées dans le contrat de leasing)	gratuit
Modifications de données contractuelles (centre de coûts, références de paiement, données concernant l'utilisateur du véhicule, etc.)	gratuit
Dédommagement pour des prestations qui ne figurent pas dans le contrat (au cas par cas)	20.00
Dédommagement pour le traitement des amendes	26.00
Dédommagement pour les ordonnances pénales	103.00
Transfert de contrat (par contrat individuel)	550.00
Frais de retour et de recouvrement (leasing à valeur résiduelle)	550.00
<b>Documents</b>	
Pack conducteur supplémentaire (en cas de perte, vol, etc.)	44.00
<b>Assistance en cas de dommages au véhicule (selon les conditions dans les CG ALD)</b>	
En cas de souscription du service d'assurance à travers Ayvens	gratuit
En cas de solution d'assurance individuelle	193.00
Dédommagement I (réparation dans un garage autorisé par Ayvens)	385.00

### Redevances sur le trafic routier /STVA

#### Indemnité I pour les démarches effectuées

Immatriculation Ayvens avec forfait – un acompte forfaitaire est inclus par contrat et décompté dans le loyer sur une base mensuelle. L'acompte est soldé après expiration de chaque année civile avec le montant effectivement réglé. Après chaque décompte, un dédommagement équivalant à un montant de 33,00 CHF est facturé.

### Indemnité II pour les démarches effectuées

Immatriculation Ayvens sans forfait – les redevances du service des automobiles sont facturées au client après réception. Après chaque facture des autorités du service des automobiles, un dédommagement équivalant à un montant de 20,00 CHF est facturé pour chaque véhicule.

### Indemnité III pour les démarches effectuées

Immatriculation client/conducteur avec forfait – un acompte forfaitaire est inclus par contrat et décompté dans le loyer sur une base mensuelle. L'acompte est soldé après expiration de chaque année civile avec le montant effectivement réglé. Après chaque facturation, un dédommagement équivalant à un montant de 44,00 CHF est facturé.

### Indemnité IV pour les démarches effectuées

Immatriculation client/conducteur sans forfait – les redevances du service des automobiles sont facturées au client après réception. Après chaque facture des autorités du service des automobiles, un dédommagement équivalant à un montant de 61,00 CHF est facturé pour chaque véhicule.

### Carte d'assurance verte

Première délivrance / Remplacement si le service d'assurance est souscrit à travers Ayvens	gratuit
Transmission des documents de l'assureur, par ex. certificat d'assurance et attestation d'assurance si le service d'assurance est souscrit à travers Ayvens	gratuit
Nouvelle délivrance en cas de perte ou d'arrivée à expiration	22.00

### Cartes de carburant

Première délivrance	gratuit
Nouvelle délivrance en cas de perte, défaut, vol, renouvellement	22.00

### Gestion des créances

Intérêts moratoires en cas de créances ouvertes	9 % p.a
1er rappel	gratuit
2e rappel	44.00
3e rappel	77.00

Veillez tenir compte du fait que les émoluments énumérés concernent les prestations d'Ayvens. En cas de prestations de tiers, les prestations facturées à Ayvens sont refacturées. La présente feuille d'émoluments constitue une partie intégrante du contrat de leasing et des Conditions générales d'ALD Automotive AG. Elle est valable à partir du 1 Novembre 2022 et les prix peuvent être modifiés en tout temps.

La présente version française de la « feuille générale d'émoluments » est une traduction non officielle fournie à titre d'information. En cas de contradiction, la version allemande « Allgemeines Gebührenblatt » fait foi.

Version: Janvier 2023